



# GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 19 du 2 avril 2015

Compte rendu du groupe de travail « Expérimentations Centres de Contact »  
du 26 mars 2015

## Centres de Contacts CdC ou « Continuons à Détricoter en Catimini » ?

*Le jeudi 26 mars 2015 s'est tenu le GT sur les expérimentations des Centres de Contact (CdC) de Rouen et Chartres. Cela faisait suite à l'engagement pris par M. Girault, chef de la mission Stratégie Relations aux Publics (SRP), lors du GT du 30 juin 2014 dédié à « l'accueil pluriel », de faire un bilan d'étape sur le CdC de Rouen et celui du démarrage de Chartres.*

### Une opposition totale aux CdC

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé son **opposition totale et résolue à ces expérimentations de CdC** qui ne font que **Continuer le Détricotage en Catimini** du réseau des postes comptables. La logique est implacable et toujours la même :

1. on retire petit à petit aux structures locales leurs attributions (en impôt et en SPL) au motif d'un resserrement des missions rendu nécessaire par la suppression des emplois ;
2. on ferme les services à l'utilisateur, les rendant ainsi prétendument « mauvais » ;
3. et la DG cherche des pis-aller, soi-disant plus efficaces, en regroupant les missions en grands pôles départementaux, voire régionaux.

A l'objectif avoué par la DG, la main sur le cœur, de déléster un accueil submergé, **F.O.-DGFIP** y voit plutôt en miroir le souhait de la DG, inavouable celui-ci, de dépecer pièce par pièce, et mission par mission le réseau DGFIP.

La délégation **F.O.-DGFIP** a également rappelé que ces CdC signaient l'arrêt de mort du Guichet Fiscal

Unique (GFU) pourtant érigé, à l'époque, en symbole d'une fusion qui devait nous rendre plus proche de l'utilisateur ! Quel désaveu, quel constat d'échec ! Année après année, jour après jour, les masques tombent sur les réels objectifs purement budgétaires et maastrichiens : réduire encore et toujours cette horrible dépense publique à la française honnie par Bruxelles !

### Un seul remède

Tout en ironisant sur cette DGFIP, meilleur élève de la classe, qui continuera à « cracher au bassin » des suppressions d'emplois en administration exemplaire qu'elle est, **F.O.-DGFIP** a rappelé que le seul véritable remède était l'arrêt de ces suppressions, un bilan réellement contradictoire et la re-création des emplois là où cela s'avérerait nécessaire.

Sur les aspects Conditions de Vie au Travail (CVT) au CdC de Chartres, les représentants **F.O.-DGFIP** se sont opposés aux amplitudes horaires pouvant aller jusqu'à 22h lors des pics de charge avec, cerise sur le gâteau, des « ouvertures exceptionnelles » le samedi !

Nous avons demandé si la DGFIP n'était pas en train de nous « macroniser » !

À quand le travail le dimanche, Monsieur le Directeur Général ?

Soyons sérieux : un courriel ou un appel téléphonique arrivé le samedi matin ne pourrait donc pas attendre d'être pris en charge le lundi ?

## Des propositions indécentes pour les agents

Sur l'indemnitaire, **F.O.-DGFIP** a relevé l'indécence des propositions concernant le CdC Chartres (400 € annuels bruts) ; la seule faute de cette structure étant d'être rattachée à la DDFiP 28 plutôt qu'à un CIS (Centre Impôts Services) comme l'est le CdC de Rouen (qui bénéficie du régime d'un CIS).

Indemnitaire ou règles d'affectations ; aux mêmes causes les mêmes effets puisque les agents arrivant sur le département 28 affectés en ALD direction se sont retrouvés « à l'aveugle » affectés au CdC !

**Parce que le bricolage, ça suffit, en réaction, 71% des agents du CdC de Chartres étaient en grève ce 26 mars (voir le communiqué commun Solidaires, CGT, FO sur notre site).**

Dans ses réponses, le chef de la mission SRP nous a restitué un copier-coller, en les actualisant, de ses propos du précédent GT du 30 juin 2014.

Morceaux choisis :

- « - C'est transparent au TAGERFIP, sinon ce ne serait plus une expérimentation
- Ce n'est pas en lien avec une quelconque réorganisation des postes
- On ne fait pas « à la place de » mais « en plus » des autres canaux de contact
- Ce n'est pas un projet définitif
- Expérimentation ne veut pas dire qu'il ne faut pas préparer l'avenir
- Il s'agit d'une expérimentation réversible
- Nous n'avons pas les outils à distance que les usagers sont en droit d'attendre d'une grande administration comme la notre »

Là encore, les OS se sont entendues dire qu'il n'y avait pas de plan caché à la DGFIP ...

## Un argumentaire spécieux de la DGFIP

Le long monologue du chef de la mission SRP s'est conclu par quelques provocations sur le maintien de la prime à un niveau de 400 euros et son étonnement de voir de jeunes agents faire grève !

Un peu plus tard, et après quelques joutes oratoires avec les OS (ou du moins avec celles qui rejettent cette expérimentation...) ce même chef de la mission SRP s'est cru obligé de donner dans le lyrique, voulant « donner de la beauté au service public français » !

Du lyrique nous passâmes au calorifère, apprenant que le mode téléphone n'est pas un « canal froid » puisqu'il y a une voix humaine !

Pour revenir dans le concret, nous avons appris que les deux CdC impacteraient cinq départements, « pas plus, pas moins ».

- Pour le CdC Rouen créé en août 2014 : l'Oise et, à partir du 07/04/2015, les Alpes de Haute Provence.
- Pour le CdC Chartres créé en mars 2015 : l'Eure-et-Loir, la Seine-Saint-Denis et un 3<sup>ème</sup> département connu fin 2015.

Un bilan sera fait au bout de 2 années (dont une campagne déclarative et une campagne d'avis).

La discussion devenant de plus en plus stérile et virant à une parodie de dialogue social, **F.O.-DGFIP** (avec Solidaires, CGT et CFDT) a exigé la tenue rapide d'un Comité Technique de Réseau dédié pour avis.

# LE DÉTRICOTAGE DES MISSIONS, ÇA SUFFIT : TOUS EN GRÈVE LE 9 AVRIL

BULLETIN  
D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques  
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr>  
C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL

